



***COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 décembre 2014***

- Se prononce favorablement sur le transfert à la C.C.A.M. de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques,
- Vote l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an à M. le Trésorier ainsi que l'indemnité de budget,
- Après enquête publique, autorise M. le maire à signer l'acte de reprise de voirie du lotissement "Les Résidences du Club Hippique",
- Autorise M. le Maire à participer à une adjudication aux enchères publiques pour l'achat de parcelles de forêt,
- Accepte la modification budgétaire n°2.

Vu pour être affiché le 23 janvier 2015 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à RURANGE-LES-THIONVILLE, le 23 janvier 2015

Le Maire,
Pierre ROSAIRE